

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-739-282, 2024-739-283 et  
2024-739-284**

Prenez avis que le règlement **2024-739-282** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les dispositions de bâtiment accessoire pour les projets intégrés** » adopté le 6 mai 2024 est entré en vigueur le 9 juillet 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-283** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cm-325 à même une partie de la zone Hb-326** » adopté le 6 mai 2024 est entré en vigueur le 9 juillet 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-284** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer l'usage I2 Entreprises de transport, de camionnage et de distribution dans la zone In-516** » adopté le 6 mai 2024 est entré en vigueur le 9 juillet 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 9 juillet 2024  
(U-2024.40)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière